

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement d'exécution (UE) n° 1012/2012 de la Commission du 5 novembre 2012 modifiant le règlement (CE) n° 2074/2005 et le règlement (CE) n° 1251/2008 en ce qui concerne la liste des espèces vectrices, les conditions de police sanitaire et de certification relatives au syndrome ulcératif épizootique et en ce qui concerne l'inscription relative à la Thaïlande dans la liste des pays tiers en provenance desquels certains poissons et produits de la pêche peuvent être importés dans l'Union

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 306 du 6 novembre 2012)

Page 3, à l'annexe I, dans le modèle de certificat sanitaire pour l'importation de produits de la pêche destinés à la consommation humaine, point I.28 «Identification des marchandises»:

au lieu de:

«I.28. Identification des marchandises						
Espèce (nom scientifique)	Nature de la marchandise	Type de traitement de l'établissement	Numéro d'agrément	Atelier de fabrication	Nombre de conditionnements	Poids net»

lire:

«I.28. Identification des marchandises						
Espèce (nom scientifique)	Nature de la marchandise	Type de traitement	Numéro d'agrément des établissements Atelier de fabrication		Nombre de conditionnements	Poids net»